



## **Objet : Conseil Municipal du 23 Mai 2020**

Conformément au décret du 15 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux dont le conseil municipal a été entièrement renouvelée dès le premier tour des élections, les nouveaux élus de la Commune de Laguiole se sont réunis le samedi 23 mai 2020 à 17h00 pour procéder à l'élection du Maire et de ses adjoints.

Afin de respecter la distanciation sociale, cette réunion s'est tenue à la **Salle des fêtes de Laguiole**. La salle ne permettant pas d'accueillir de public en sus des membres de l'assemblée, cette dernière a voté le huis clos des débats [Proposition adoptée à 13 voix pour et une abstention].

### **1- Installation du Conseil et élection du Maire :**

Après avoir été officiellement installés, les conseillers municipaux ont procédé à l'élection du Maire. Les deux têtes de liste de sont portées candidates. Les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

**Vincent ALAZARD : 11 voix, élu Maire de Laguiole au 1<sup>er</sup> tour.**

Cathy CHAUFFOUR : 3 voix.

### **2- Détermination du nombre d'adjoints :**

Au regard la diversité des sujets traités par la municipalité, Monsieur le Maire a proposé à son conseil d'investir le nombre maximum d'adjoints autorisé par la loi soit **quatre adjoints**. [Proposition adoptée à 11 voix pour et 3 voix contre].

### **3- Election des adjoints :**

La liste d'adjoints menée par Françoise FOURNIER s'est portée candidate en proposant la formation suivante:

- **FOURNIER Françoise (1<sup>ère</sup> Adjointe)**
- **MIQUEL Christian (2<sup>ème</sup> Adjoint)**
- **MOULIADE Nadège (3<sup>ème</sup> Adjointe)**
- **SALVAN Henri (4<sup>ème</sup> Adjoint)**

Les résultats sont les suivants :

- Suffrages exprimés : 14

- Majorité absolue : 8

- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3

- **Liste menée par Françoise FOURNIER : 11 voix, liste élue au 1<sup>er</sup> tour.**

#### **4- Lecture de la Charte de l' élu local :**

Monsieur le Maire a rappelé aux élus leurs droits et devoirs en leur lisant la Charte de l' élu local et en remettant aux conseillers municipaux une copie de cette charte ainsi qu' une copie des dispositions relatives aux conditions d' exercice des mandats des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire a profité du temps de cette réunion pour informer les élus sur différents dossiers concernés par la crise sanitaire actuelle : la gestion des écoles, la gestion de l' espace public et des terrasses ainsi que le marché.